

Monsieur Charles **Stoutz**;
Monsieur James **Quartier-dit-Maire**;
ainsi que les familles parentes, alliées
et amies,

ont le profond chagrin de faire part du
décès de

Madame

Idelette STOUTZ

enlevée à leur tendre affection le 14 juillet
2009.

Selon son désir, les obsèques ont eu
lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.